

## Programme de travail CDNI 2020-2021

N°	Mandat / Objet	Durée		Références	Priorité
		de	à		
<b>Partie A : déchets huileux et graisseux</b>					
<b>1.</b>	<b>Système de financement selon l'article 6 de la CDNI</b>				
	1.1. Évaluation du tarif de 7,50 € / 1000 litres au vu des coûts globaux du réseau des stations de réception et évaluation du réseau des stations de réception			Rapport de l'IIPC relatif à l'évaluation annuelle du système de financement IIPC (18) 40 final corr. = CPC (18) 38 final corr	Tâche permanente
	1.2. Élaboration des péréquations financières trimestrielles et annuelles				Tâche permanente
<b>2.</b>	<b>Optimisation de l'exploitation du réseau des stations de réception</b>				
	2.1 Élaboration d'une stratégie pour l'avenir du réseau de stations de réception des déchets huileux et graisseux, de la prévention des déchets et de la rétribution d'élimination, notamment organisation d'une table ronde en coopération avec la profession	2020	-	Résolution CDNI 2018-II-3	I
	2.2 Enregistrement électronique du dépôt des déchets huileux et graisseux en tenant compte d'un carnet de contrôle des huiles usagées électronique. Examen du cadre juridique nécessaire et le cas échéant, modification des dispositions concernées du Règlement d'application	2020	2021	IIPC (19) 21 interne rev. 1 IIPC (19) 32	I

N°	Mandat / Objet	Durée		Références	Priorité
2.3	Poursuite du Benchmarking CDNI / Partie A – déchets huileux et graisseux Analyse des processus d'élimination (critères qualitatifs et quantitatifs)	2020	2021	CPC (16) 26 int IIPC (19) 34 interne = CPC (19) 36 interne (rapport 2018)	I
2.4	Finaliser l'examen de la possibilité d'établir des lignes directives harmonisées relatives au dépôt des déchets huileux et graisseux Élaboration de spécifications techniques pour ces lignes directrices, en vue notamment de constituer un cahier des charges d'appel d'offre uniforme	2020	-	CINNA (10) 29 rev. 1 = IIPC (10) 14 IIPC (19) 13 rev. 1 = CPC (19) 25	II
2.5	Exploitation statistique des données anonymisées du SPE-CDNI				Tâche permanente
<b>Partie B : déchets liés à la cargaison</b>					
3.	<b>Suivi de la ratification et de la mise en œuvre de la modification de la Convention intégrant des dispositions concernant le traitement de résidus gazeux de cargaison liquide</b>	2020	2021	Résolution CDNI 2017-I-4 CPC (19) 11 rev. 2	I
4.	<b>Suivi de la mise en œuvre de la Partie B :</b>				
4.1	Constitution d'une liste des autorités compétentes pour publication sur le site Internet	2020	-		Tâche permanente
4.2	Préparation d'une synthèse de l'état des lieux de la mise en œuvre des dispositions au sein des Parties contractantes			CPC (16) 20 final (résultats publiés de l'enquête en ligne)	II

N°	Mandat / Objet	Durée		Références	Priorité
4.3	Finalisation d'un catalogue des sanctions applicables	2020	2021	CPC (14) 29 intern rev. 1	II
4.4	Mise à jour de l'information disponible sur les infrastructures (carte des stations de réception sur le site Internet)			CPC (14) 29 intern rev. 1	Tâche permanente
5.	<b>Rédaction d'un guide relatif à la liste des marchandises de la CDNI</b>	2020	2021	CDNI/G (16) 46	II
<b>Partie C : autres déchets liés à l'exploitation du bateau</b>					
6.	<b>Harmonisation internationale pour les déchets de la Partie C</b> : développement de pictogrammes pour le tri des déchets ménagers à bord et à terre, qui pourraient être adoptées sous forme de recommandations	2020	2021	IIPC (18) 04 CDNI/G (19) 7	II
7.	<b>Extension aux bateaux à passagers avec plus de 12 personnes du champ d'application de l'interdiction visée à l'article 9.01, paragraphe 3 : élaboration de dispositions transitoires pour les bateaux en service au 30 décembre 2008.</b>	2020	2020	CPC (19) 16 rev. 2	I
8.	<b>Examen de la nécessité d'établir des dispositions pour le contrôle du volume des eaux usées et des dispositifs de vidange des stations d'épuration de bord ; le cas échéant, préparation des dispositions correspondantes (dans le cadre de l'atelier international avec les autorités compétentes)</b>	2020	2021	CDNI/G (18) 32 CDNI/G (18) 33	I

N°	Mandat / Objet	Durée		Références	Priorité
9.	<b>Toiletage de la réglementation : renvoi aux prescriptions techniques de l'ES-TRIN en ce qui concerne les installations de bord</b>	2020	2021		II
10.	<b>Suivi de la mise en œuvre de la Partie C :</b>				
	10.1 Constitution d'une liste des autorités compétentes pour publication sur le site Internet	2020	2021		Tâche permanente
	10.2 Préparation d'une synthèse de l'état des lieux de la mise en œuvre des dispositions au sein des Parties contractantes				Tâche permanente
	10.3 Finalisation d'un catalogue des sanctions applicables	2020	2021	CPC (14) 29 intern rev. 1	Tâche permanente
	10.4 Mise à jour de l'information disponible sur les infrastructures (carte des stations de réception sur le site Internet)				Tâche permanente
<b>Questions générales</b>					
11.	<b>Examen du cadre juridique nécessaire pour permettre l'utilisation de documents CDNI par voie électronique, et le cas échéant, modification des dispositions concernées (attestation de déchargement, carnet huiles usées)</b>	2020	2021	CDNI/G (18) 40 + CDNI/G (19) 23	I
12.	<b>Préparation et organisation d'un atelier international avec les autorités compétentes pour la mise en œuvre des Parties B et C (2021)</b>	2020	2021	CPC (17) 34 interne	I

N°	Mandat / Objet	Durée		Références	Priorité
13.	<b>Préparation d'un bilan d'activité « 10 ans de mise en œuvre de la Convention » (2009-2019)</b>	2020	-	Bilan d'activité 2012-2015	I
14.	<b>Communication relative à la mise en œuvre de la Convention</b> (mise à jour du contenu du site Internet, communiqués de presse et lettres d'actualité, maintenance de WaSTo, etc.)				Tâche permanente
15.	<b>FAQ : élaboration et mise à jour de FAQ</b>			CPC (16) 19 rev. 7	Tâche permanente
16.	<b>Relations avec des États tiers intéressés par une adhésion à la Convention</b>	2020	2021	CPC (19) 3 +add	Tâche permanente
17.	<b>Coopération avec d'autres organisations fluviales et internationales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission centrale pour la navigation du Rhin (synchronisation des dispositions du chapitre 15 du Règlement de police pour la navigation du Rhin et de la CDNI)</li> <li>- Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) : travaux d'harmonisation du CEVNI avec les dispositions de la CDNI et de l'ADN</li> <li>- Commission du Danube</li> <li>- Commission Internationale pour la Protection du Rhin</li> </ul>				Tâche permanente
18.	<b>Harmonisation internationale, notamment par rapport aux dispositions applicables sur le Danube</b>				Tâche permanente
19.	<b>Examen d'un amendement de l'annexe 1 de la Convention pour une extension du champ d'application en France</b>	2020	2021	CPC (19) 50	II